

La Fondation de l'Université Laval

États financiers
Au 30 avril 2023

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
La Fondation de l'Université Laval,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL** (Fondation), qui comprennent le bilan au 30 avril 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 avril 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette s.e.n.c.r.l. ¹

Mallette s.e.n.c.r.l.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada

Le 28 septembre 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A110548

La Fondation de l'Université Laval

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 30 avril

	Fonds d'administration générale		Fonds d'enseignement, de recherche et de développement		Fonds de dotation		Total	Total
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
PRODUITS								
Revenus de dons	455 150 \$	421 818 \$	21 098 568 \$	21 408 229 \$	3 558 246 \$	4 928 437 \$	25 111 964 \$	26 758 484 \$
Revenus (pertes) de placements (note 11)	166 645	(125 597)	2 068 360	(1 080 876)	7 821 961	1 733 923	10 056 966	527 450
Contribution de l'Université Laval (note 12)	4 532 713	4 913 363	-	-	-	-	4 532 713	4 913 363
Revenu net des stationnements (note 13)	1 024 413	614 302	-	-	-	-	1 024 413	614 302
Carte Partenaire	-	123 445	-	-	-	-	-	123 445
Activités des diplômés	61 755	7 360	-	-	-	-	61 755	7 360
Commandites (note 9)	274 865	345 746	-	-	-	-	274 865	345 746
	6 515 541	6 300 437	23 166 928	20 327 353	11 380 207	6 662 360	41 062 676	33 290 150
CHARGES								
Amortissement des immobilisations	14 910	20 462	-	-	-	-	14 910	20 462
Salaires et charges sociales (note 7)	6 942 434	5 770 110	-	-	-	-	6 942 434	5 770 110
Honoraires professionnels	445 209	321 572	-	-	-	-	445 209	321 572
Honoraires de gestion des placements	-	-	150 834	147 092	764 387	923 164	915 221	1 070 256
Abonnement, cotisations et licences	255 196	207 162	-	-	-	-	255 196	207 162
Publicité et promotion	171 508	58 189	-	-	-	-	171 508	58 189
Charges locatives	289 678	247 911	-	-	-	-	289 678	247 911
Contributions	80 177	50 985	-	-	-	-	80 177	50 985
Papeterie et frais de bureau	37 293	25 825	-	-	-	-	37 293	25 825
Frais de réception	152 996	4 360	-	-	-	-	152 996	4 360
Frais de représentation, de déplacement et de réunion	38 661	16 841	-	-	-	-	38 661	16 841
Télécommunications	47 772	57 486	-	-	-	-	47 772	57 486
Frais bancaires et financiers	86 373	89 129	-	-	-	-	86 373	89 129
Frais d'envois	18 827	15 474	-	-	-	-	18 827	15 474
Formation	51 669	36 143	-	-	-	-	51 669	36 143
Entretien et réparations	995	6 667	-	-	-	-	995	6 667
Fournitures	34 585	36 197	-	-	-	-	34 585	36 197
	8 668 283	6 964 513	150 834	147 092	764 387	923 164	9 583 504	8 034 769
EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES) AVANT SUBVENTIONS VERSÉES								
	(2 152 742)	(664 076)	23 016 094	20 180 261	10 615 820	5 739 196	31 479 172	25 255 381
Subventions versées	-	-	19 517 187	22 945 761	-	-	19 517 187	22 945 761
EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES)	(2 152 742) \$	(664 076) \$	3 498 907 \$	(2 765 500) \$	10 615 820 \$	5 739 196 \$	11 961 985 \$	2 309 620 \$

La Fondation de l'Université Laval

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 30 avril

	Fonds d'administration générale		Fonds d'enseignement, de recherche et de développement		Fonds de dotation		Total	Total
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
SOLDE , début de l'exercice	6 483 858 \$	6 479 759 \$	54 486 844 \$	48 754 735 \$	162 273 131 \$	165 699 719 \$	223 243 833 \$	220 934 213 \$
Excédent des produits (charges)	(2 152 742)	(664 076)	3 498 907	(2 765 500)	10 615 820	5 739 196	11 961 985	2 309 620
	4 331 116	5 815 683	57 985 751	45 989 235	172 888 951	171 438 915	235 205 818	223 243 833
Virements interfonds								
Contribution aux Fonds d'investissement étudiants	(1 062 865)	(1 060 693)	1 062 865	1 060 693	-	-	-	-
Demandes de capitalisation et de décapitalisation	-	-	(429 747)	(339 490)	429 747	339 490	-	-
Politique de dépense des fonds (note 10)	3 557 478	1 728 868	3 638 378	7 163 704	(7 195 856)	(8 892 572)	-	-
Autres	-	-	453 449	612 702	(453 449)	(612 702)	-	-
	2 494 613	668 175	4 724 945	8 497 609	(7 219 558)	(9 165 784)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	6 825 729 \$	6 483 858 \$	62 710 696 \$	54 486 844 \$	165 669 393 \$	162 273 131 \$	235 205 818 \$	223 243 833 \$

La Fondation de l'Université Laval

BILAN

Au 30 avril

	Fonds d'administration générale		Fonds d'enseignement, de recherche et de développement		Fonds de dotation		Total	Total
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
ACTIF								
Placements à la juste valeur (note 4)	3 544 970 \$	3 171 864 \$	61 456 418 \$	53 343 963 \$	165 817 036 \$	162 580 038 \$	230 818 424 \$	219 095 865 \$
Sommes à recevoir de l'Université Laval	4 326 863	4 063 760	-	-	-	-	4 326 863	4 063 760
Autres sommes à recevoir (note 7)	138 492	233 795	-	-	-	-	138 492	233 795
Frais payés d'avance	166 988	179 878	-	-	-	-	166 988	179 878
Participation au capital de fiducies résiduelles (note 8)	-	-	1 250 376	1 148 547	-	-	1 250 376	1 148 547
Don de biens destinés à la vente et à l'utilisation	-	-	44 956	44 956	-	-	44 956	44 956
Immobilisations	42 603	57 513	-	-	-	-	42 603	57 513
	8 219 916 \$	7 706 810 \$	62 751 750 \$	54 537 466 \$	165 817 036 \$	162 580 038 \$	236 788 702 \$	224 824 314 \$
PASSIF								
Sommes à payer à l'Université Laval	238 479 \$	404 965 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	238 479 \$	404 965 \$
Autres créiteurs et charges à payer	1 108 208	770 487	41 054	50 622	147 643	306 907	1 296 905	1 128 016
Produits reportés (note 9)	47 500	47 500	-	-	-	-	47 500	47 500
	1 394 187	1 222 952	41 054	50 622	147 643	306 907	1 582 884	1 580 481
SOLDES DE FONDS								
Investis en immobilisations	42 603	57 513	-	-	-	-	42 603	57 513
Affectations externes	-	-	62 710 696	54 486 844	79 253 087	76 448 318	141 963 783	130 935 162
Affectations internes	-	-	-	-	86 416 306	85 824 813	86 416 306	85 824 813
Non grevés d'affectations	6 783 126	6 426 345	-	-	-	-	6 783 126	6 426 345
	6 825 729	6 483 858	62 710 696	54 486 844	165 669 393	162 273 131	235 205 818	223 243 833
	8 219 916 \$	7 706 810 \$	62 751 750 \$	54 537 466 \$	165 817 036 \$	162 580 038 \$	236 788 702 \$	224 824 314 \$

Pour le conseil d'administration :  , administrateur

 , administrateur

La Fondation de l'Université Laval

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 30 avril

2023

2022

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Rentrées de fonds provenant des dons - Fonds d'administration générale	455 150 \$	421 818 \$
Rentrées de fonds provenant des dons - Fonds d'enseignement, de recherche et de développement	21 098 568	21 408 229
Rachats (versements) nets dans la Fiducie globale - fonds non capitalisés	(4 593 041)	1 159 398
Produits financiers reçus et utilisés à des fins de fonctionnement	46 871	15 504
Rentrées de fonds provenant de la contribution de l'Université Laval	3 793 420	1 880 427
Rentrées de fonds provenant du revenu net des stationnements	625 011	44 004
Rentrées de fonds provenant des commandites et activités des diplômés	336 571	385 208
Sorties de fonds - charges	(9 294 322)	(7 484 447)
Sorties de fonds - subventions versées	(19 517 187)	(22 945 761)
Autres sorties de fonds	706 638	(379 038)
	(6 342 321)	(5 494 658)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Rachats nets dans la Fiducie globale - fonds capitalisés	950 485	952 831
Produit de la cession de placements	36 505	42 000
	986 990	994 831

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Apports reçus à titre de dotation	3 558 246	4 928 437
-----------------------------------	-----------	-----------

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE

(1 797 085) 428 610

ENCAISSE, début de l'exercice

2 990 510 2 561 900

ENCAISSE, fin de l'exercice

1 193 425 \$ 2 990 510 \$

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme activité principale d'apporter une contribution à l'Université Laval (Université) dans la poursuite de ses objectifs. Elle est aussi enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance et est conséquemment exemptée des impôts.

Le 28 avril 2023, les conseils d'administration de la Fondation et de l'Université ont autorisé la signature d'un contrat de distribution des actifs officialisant l'intégration des activités de la Fondation à celles de l'Université à partir du 1^{er} mai 2023. Cette nouvelle orientation permettra, entre autres, une plus grande concertation dans le développement philanthropique et une bonification de l'expérience offerte aux diplômées et diplômés.

Au 1^{er} mai 2023, les actifs et les passifs de la Fondation ont été transférés à l'Université selon les valeurs comptables du 30 avril 2023, à l'exception des polices d'assurance vie et des participations au capital de fiducies résiduelles qui demeurent légalement au bénéfice de la Fondation. Cette transaction de distribution des actifs n'a eu aucune incidence fiscale pour la Fondation. Au 1^{er} mai 2023, la Fondation de l'Université Laval demeure donc une entité légalement constituée et enregistrée en tant qu'organisme de bienfaisance permettant de conserver les actifs non transférés décrits précédemment et de recevoir les futurs dons testamentaires ayant comme bénéficiaires la Fondation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de la Fondation ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernent la détermination de la juste valeur des placements ainsi que les informations qui sont présentées dans la note 4 « Placements à la juste valeur ».

Comptabilité par fonds et soldes de fonds

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le Fonds d'administration générale rend compte des activités menées par la Fondation en matière d'administration, de sollicitation et de demandes de subventions de l'Université.

Les Fonds d'enseignement, de recherche et de développement soutiennent, en respect des intentions des donateurs, divers programmes de bourses, d'enseignement, d'acquisition d'équipements et de développement à l'Université. Les soldes de ces fonds tiennent compte des politiques de la Fondation et des demandes des comités directeurs des fonds.

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds et soldes de fonds

Les Fonds de dotation soutiennent les activités générales et particulières. Les soldes de ces fonds provenant d'affectations externes présentent les dons dirigés vers la dotation à la demande des donateurs. Le capital est préservé par la politique de placement et la politique de dépenses des fonds qui tiennent compte de l'inflation. Les soldes des fonds provenant d'affectations internes tiennent compte des revenus nets de placement, de la politique de dépenses des fonds, de la capitalisation et décapitalisation internes, des demandes des comités directeurs des fonds et des autres interfonds.

Affectations

Les affectations externes de certains montants à un Fonds d'enseignement, de recherche et de développement particulier ou à un Fonds de dotation sont dictées par les donateurs.

Les affectations internes proviennent des politiques de la Fondation et des demandes des comités directeurs des fonds.

Comptabilisation des produits

La Fondation applique la méthode des fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits des Fonds d'enseignement, de recherche et de développement appropriés ou des Fonds de dotation au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du Fonds d'administration générale au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité d'exercice. Les gains ou les pertes sur cession de placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Les revenus de placements tirés des ressources affectées servent à financer des activités spécifiques et sont comptabilisés à titre de produits des Fonds d'enseignement, de recherche et de développement ou des Fonds de dotation et sont présentés dans les affectations internes.

Les revenus de placements tirés des ressources non affectées sont comptabilisés à titre de produits du Fonds d'administration générale.

Les revenus des stationnements sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de la Carte Partenaire, d'activités des diplômés et de commandites sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité d'exercice. Les produits qui ont été reçus, mais pour lesquels les services n'ont pas été rendus, sont présentés à titre de produits reportés. Les produits reportés sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont gagnés.

Aide gouvernementale

Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées en réduction de ces dernières.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports et dons reçus sous forme de biens et services

Les apports et dons reçus sous forme de biens et services sont comptabilisés aux résultats à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable, au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Subventions versées

Les dépenses de subventions sont comptabilisées lorsque toutes les approbations nécessaires ont été obtenues.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'elle évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

La juste valeur des placements est établie de la manière suivante :

- Participation dans la Fiducie globale de placement Université Laval - La Fondation de l'Université Laval

Les unités de fonds sont évaluées d'après la quote-part de la participation de la Fondation sur l'ensemble de ces fonds.

- Fonds communs

La juste valeur des unités de fonds communs représente la quote-part de la participation de la Fondation sur l'ensemble de chaque fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire du fonds.

La valeur de la participation au capital de fiducies résiduelles correspond à la juste valeur actualisée de la participation de la Fondation au capital des fiducies. Le résultat de l'actualisation est amorti selon la méthode du taux effectif sur la durée de vie estimative des bénéficiaires pour un maximum de 20 ans et comptabilisé comme revenu de placement de façon à ce que la valeur de la participation au capital des fiducies reflète le plus fidèlement le montant qui sera alors encaissé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Polices d'assurance vie

La Fondation est bénéficiaire de polices d'assurance dont les primes sont à la charge des individus. Le capital assuré fera partie de l'actif de la Fondation lors de son encaissement. Dans certains cas, la Fondation est également propriétaire des polices d'assurance. Les valeurs de rachat accumulées sont comptabilisées aux livres à chaque année. Le capital décès de ces polices totalise 6 430 000 \$ au 30 avril 2023 (2022 - 4 387 451 \$).

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants :

Logiciels et matériel informatique	30 %
Mobilier et équipement de bureau	20 %

Réduction de valeur des immobilisations

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Fondation, l'excédent de sa valeur nette comptable sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats.

Conversion des devises

La juste valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif exprimés en monnaie étrangère est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les achats et les ventes de placements ainsi que les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates correspondantes.

3. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, la Fondation est dotée d'une politique de placement qui maximise le rendement tout en maintenant un niveau de risque acceptable. La Fiducie globale vise à ce que les placements des fonds capitalisés produisent un rendement suffisant pour couvrir l'utilisation annuelle des fonds et les frais d'administration tout en maintenant, à long terme, l'indexation du capital, et que les placements des fonds non capitalisés et de roulement produisent un rendement suffisant pour couvrir les besoins financiers de la Fondation. La Fondation s'était aussi dotée d'un plan financier qui assurait un solde minimum de l'actif net du Fonds d'administration générale. Ce plan financier a été aboli avec l'intégration des activités de la Fondation au sein de l'Université Laval.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2023

4. PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR

	2023	2022
Participation dans la Fiducie globale de placement Université Laval - La Fondation de l'Université Laval		
Fonds capitalisés - moyen et long terme	164 355 883 \$	160 543 305 \$
Fonds non capitalisés et de roulement - moyen et long terme	21 339 053	16 301 414
Fonds non capitalisés et de roulement - court terme	42 978 831	38 396 015
Encaisse	1 193 425	2 990 510
Fonds commun de marché monétaire - Jarislowski Fraser	244	1 087
Fonds commun d'actions - Jarislowski Fraser	287 252	271 848
Fonds commun équilibré - Jarislowski Fraser	285 596	273 744
Polices d'assurance vie - valeur de rachat	378 140	317 942
	230 818 424 \$	219 095 865 \$

La Fondation et l'Université ont mis en commun une partie de leur portefeuille de placements par la création d'une fiducie globale, soit la Fiducie globale de placement Université Laval - La Fondation de l'Université Laval (Fiducie globale). Des modalités administratives distinctes ont été définies pour, d'une part, les fonds capitalisés et, d'autre part, les fonds non capitalisés et de roulement. Les participants peuvent disposer d'unités dans deux fonds distincts, soit les placements à moyen et long terme et les placements à court terme. La répartition des placements de la Fiducie globale s'effectue selon le nombre d'unités détenues par chaque participant dans chacun des fonds distincts.

Un Comité de placement conjoint supervise les opérations reliées aux placements et la mise en application de la Politique et des Directives de placement de la Fiducie globale. Le comité a recours aux services de gestionnaires externes spécialisés dans des secteurs du placement.

L'actif net disponible pour les participants dans les placements de moyen et long terme et de court terme est exprimé en unités à leur juste valeur. Chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'actif net et au revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin de chaque mois est établie d'après la juste valeur de l'actif net du fonds divisée par le nombre total d'unités en cours à cette date.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2023

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les placements comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation fondée sur les données autres que les cours de marché au niveau 1, mais à partir de données observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation fondée principalement sur des données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers, classée par niveau par les gestionnaires, selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, au 30 avril 2023 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Participation dans la Fiducie globale de placement Université Laval - La Fondation de l'Université Laval				
Fonds capitalisés - moyen et long terme	84 752 726 \$	23 884 108 \$	55 719 049 \$	164 355 883 \$
Fonds non capitalisés et de roulement - moyen et long terme	11 547 564	2 557 238	7 234 251	21 339 053
Fonds non capitalisés et de roulement - court terme	14 389 544	28 589 287	-	42 978 831
Encaisse	1 193 425	-	-	1 193 425
Fonds commun de marché monétaire - Jarislowski Fraser	244	-	-	244
Fonds commun d'actions - Jarislowski Fraser	287 252	-	-	287 252
Fonds commun équilibré - Jarislowski Fraser	285 596	-	-	285 596
Polices d'assurance vie - valeur de rachat	-	-	378 140	378 140
	112 456 351 \$	55 030 633 \$	63 331 440 \$	230 818 424 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2023

5. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde d'ouverture et de clôture des placements évalués selon le niveau 3 :

	30 avril 2022	Acquisitions	Dispositions	Revenus de placements nets	30 avril 2023	Variations des justes valeurs non réalisées comptabilisées au cours de l'exercice pour les placements détenus au 30 avril 2023
Niveau 3						
Fonds capitalisés - moyen et long terme	48 766 096 \$	8 696 573 \$	(2 402 183)\$	658 563 \$	55 719 049 \$	(1 250 791)\$
Fonds non capitalisés et de roulement - moyen et long terme	4 951 663	2 508 970	(311 886)	85 504	7 234 251	(162 396)
Polices d'assurance vie - valeur de rachat	317 942	-	-	60 198	378 140	60 198
	54 035 701 \$	11 205 543 \$	(2 714 069)\$	804 265 \$	63 331 440 \$	(1 352 989)\$

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers, classée par niveau par les gestionnaires, selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, au 30 avril 2022 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Participation dans la Fiducie globale de placement Université Laval - La Fondation de l'Université Laval				
Fonds capitalisés - moyen et long terme	79 231 519 \$	32 545 690 \$	48 766 096 \$	160 543 305 \$
Fonds non capitalisés et de roulement - moyen et long terme	8 045 093	3 304 658	4 951 663	16 301 414
Fonds non capitalisés et de roulement - court terme	14 112 636	24 283 379	-	38 396 015
Encaisse	2 990 510	-	-	2 990 510
Fonds commun de marché monétaire - Jarislowski Fraser	1 087	-	-	1 087
Fonds commun d'actions - Jarislowski Fraser	271 848	-	-	271 848
Fonds commun équilibré - Jarislowski Fraser	273 744	-	-	273 744
Polices d'assurance vie - valeur de rachat	-	-	317 942	317 942
	104 926 437 \$	60 133 727 \$	54 035 701 \$	219 095 865 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2023

5. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde d'ouverture et de clôture des placements évalués selon le niveau 3 :

	30 avril 2021	Acquisitions	Dispositions	Revenus de placements nets	30 avril 2022	Variations des justes valeurs non réalisées comptabilisées au cours de l'exercice pour les placements détenus au 30 avril 2022
Niveau 3						
Fonds capitalisés - moyen et long terme	36 786 338 \$	10 901 213 \$	(360 583)\$	1 439 128 \$	48 766 096 \$	(908 413)\$
Fonds non capitalisés et de roulement - moyen et long terme	3 530 836	1 311 313	(36 613)	146 127	4 951 663	(92 239)
Polices d'assurance vie - valeur de rachat	331 050	-	-	(13 108)	317 942	(13 108)
	40 648 224 \$	12 212 526 \$	(397 196)\$	1 572 147 \$	54 035 701 \$	(1 013 760)\$

Au cours des exercices terminés les 30 avril 2023 et 2022, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3.

6. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Fondation dispose de politiques pour déterminer, mesurer et surveiller le niveau de risque acceptable lié à ses instruments financiers et en assurer le contrôle. Les principaux risques à cet égard sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ce dernier comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux marchés boursiers.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la Fondation assume des pertes découlant de l'exposition aux fluctuations des devises étrangères. Actuellement, la Fondation conserve le risque lié aux devises qui concerne les portefeuilles d'unités des fonds communs d'actions mondiales, du fonds d'immobilier mondial ainsi que de fonds d'infrastructures détenues par le biais de sa participation dans la Fiducie globale. En fin d'exercice, une hausse ponctuelle de 2 % de la valeur de la devise canadienne par rapport aux autres monnaies aurait eu pour effet de diminuer la valeur des soldes des fonds et des revenus de placements d'environ 1 780 000 \$ (2022 - 1 450 000 \$). Une baisse ponctuelle de 2 % aurait eu l'effet inverse.

6. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque de perte découlant des fluctuations des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille à une variation des taux d'intérêt est affectée par la composition d'une partie du portefeuille comprenant des unités de participation dans des titres du marché monétaire, des titres obligataires, des fonds communs d'obligations et de dettes hypothécaires commerciales, détenus par le biais de sa participation dans la Fiducie globale, dont la durée modifiée est d'environ cinq ans pour les placements à moyen et long terme et d'environ deux ans et demi pour les placements à court terme. En fin d'exercice, une hausse ponctuelle de la structure des taux d'intérêt de 0,25 % aurait eu pour effet de diminuer la valeur des soldes des fonds et des revenus de placements d'environ 745 000 \$ (2022 - 740 000 \$). Une baisse ponctuelle de 0,25 % aurait eu l'effet inverse.

Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond au risque que la Fondation assume des pertes découlant de l'exposition aux fluctuations des marchés boursiers par le biais de sa participation dans la Fiducie globale et des fonds communs qu'elle détient en propre. En fin d'exercice, une hausse ponctuelle de 5 % des marchés boursiers aurait eu pour effet d'augmenter la valeur des soldes des fonds et des revenus de placements d'environ 4 780 000 \$ (2022 - 4 260 000 \$). Une baisse ponctuelle de 5 % aurait eu l'effet inverse. La politique de placement prévoit des limites d'exposition aux marchés boursiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'un débiteur ne respecte pas ses obligations financières.

À cet effet, les Directives de placement de la Fiducie globale limitent à 10 % le poids maximal d'un même émetteur corporatif dans ses portefeuilles de titres de marché monétaire et obligataire, de fonds obligataires à moyen et long terme, de dettes hypothécaires commerciales et de prêts bancaires.

De plus, elles imposent des cotes de crédit minimales à l'acquisition, un titre obligataire ne pouvant avoir une cote inférieure à BBB selon S&P ou l'équivalent alors qu'un titre du marché monétaire doit être d'au moins R-1 low selon DBRS ou l'équivalent. Aussi, le poids des titres obligataires canadiens de sociétés BBB de moyen et long terme ne peut excéder de plus de 10 % celui de l'indice de référence FTSE TMX Canada Univers.

Le portefeuille de dettes hypothécaires commerciales détenu par le biais de sa participation dans la Fiducie globale est principalement constitué de prêts hypothécaires de premier rang avec un ratio, emprunt sur valeur marchande de la propriété, inférieur à 75 %. Un maximum de 20 % de la valeur marchande de ce sous-portefeuille peut être investi dans des prêts hypothécaires qui ne sont pas de premier rang ou dont le ratio, emprunt sur valeur marchande de la propriété, est supérieur à 75 %, mais sans excéder 90 %, à moins que le prêt ne soit garanti par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ce sous-portefeuille doit aussi être bien diversifié par secteur. Un maximum de 50 % peut être investi dans un seul secteur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2023

6. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une portion significative du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables reliées aux conditions économiques ou politiques. Sous réserve de la détention de titres gouvernementaux du marché monétaire ainsi que de la proportion d'obligations fédérales, provinciales et municipales dans les titres obligataires et le fonds commun de placements obligataires détenus par le biais de sa participation dans la Fiducie globale, la Fondation n'a pas de concentration du risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit, incluant les gouvernements, est de 100 % de l'actif financier au 30 avril 2023, excluant les fonds communs Jarislowski Fraser et les actions et les unités de participation dans des fonds communs d'actions, immobilier et d'infrastructures détenus par le biais de sa participation dans la Fiducie globale.

La Fondation est également exposée au risque de crédit sur les autres sommes à recevoir.

L'exposition maximale au risque de crédit est d'environ 88 980 000 \$ (2022 - 101 295 000 \$).

Le tableau suivant fournit des renseignements sur le niveau de qualité des titres du marché monétaire et obligataire, et des unités de participation dans des fonds d'obligations à court terme ainsi qu'à moyen et long terme détenus (auxquels s'ajoutent les fonds communs de prêts bancaires pour 2022) par le biais de la participation de la Fondation dans la Fiducie globale déterminé par les gestionnaires en se fondant sur l'évaluation des agences de notation reconnues du secteur privé. Au 30 avril 2023, ces titres représentent un montant de 65 452 322 \$ (2022 - 75 337 074 \$).

	2023	2022
AAA	20,8 %	19,3 %
AA	45,7	22,5
A	23,7	33,8
BBB	9,8	7,7
BB et moins	-	16,7
	100,0 %	100,0 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2023

6. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Fondation ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de flux de trésorerie au moment approprié. La Fondation est dotée d'une politique de placement qui prévoit une répartition de l'actif en fonction de ses besoins futurs de liquidités.

Les actifs du Fonds d'administration générale sont gérés comme des actifs des fonds non capitalisés et de roulement.

Le bilan comprend des passifs financiers dont l'échéance est de moins d'un an.

7. AUTRES SOMMES À RECEVOIR

La Fondation n'a plus aucun montant à recevoir (2022 - 76 836 \$) à titre de subventions dans le cadre du programme Subvention salariale d'urgence du Canada et du Programme d'embauche pour la relance économique du Canada, et a comptabilisé un revenu de subvention d'un montant de 3 297 \$ (2022 - 419 510 \$) en diminution des salaires et des charges sociales à l'état des résultats. Les programmes de subvention pour les salaires ont pris fin en 2023.

8. PARTICIPATION AU CAPITAL DE FIDUCIES RÉSIDUAIRES

Au cours des exercices 2013 et 2021, deux fiducies résiduares de charité d'une valeur de 2 500 000 \$ chacune, pour lesquelles la Fondation a été désignée bénéficiaire du capital pour 20 % de celles-ci, ont été créées. La Fondation recevra sa part du capital au premier des deux événements suivants :

- 20 ans après la création de la fiducie, soit le 21 décembre 2032 et le 1^{er} décembre 2040;
- Au décès du bénéficiaire du revenu désigné dans les Actes de fiducie.

Les bénéficiaires du revenu désigné ne peuvent, sous aucune considération, utiliser le capital.

La Fondation utilise des hypothèses de rendement pour établir la valeur de sa participation au capital, lesquelles sont révisées annuellement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2023

9. PRODUITS REPORTÉS

	2023			2022	
	Solde au début	Reçus	Affectés aux résultats	Solde à la fin	Solde à la fin
Commandites	47 500 \$	(274 865)\$	274 865 \$	47 500 \$	47 500 \$

10. POLITIQUE DE DÉPENSE DES FONDS

	Fonds d'administration générale		Fonds d'enseignement, de recherche et de développement		Fonds de dotation	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Frais d'administration imputables à la partie capitalisée des Fonds de la Fondation	1 551 729 \$	2 863 921 \$	- \$	- \$	(1 551 729)\$	(2 863 921)\$
Revenus nets (pertes nettes) de placements imputables à la partie non capitalisée des Fonds de la Fondation	1 778 925	(1 389 087)	(1 778 925)	1 389 087	-	-
Pouvoir de dépenser sur la partie capitalisée des Fonds de la Fondation	226 824	254 034	5 417 303	5 774 617	(5 644 127)	(6 028 651)
	3 557 478 \$	1 728 868 \$	3 638 378 \$	7 163 704 \$	(7 195 856)\$	(8 892 572)\$

11. REVENUS (PERTES) DE PLACEMENTS

Les gains non réalisés sur les placements représentent un montant de 230 460 \$ en 2023 (2022 - pertes de 26 084 735 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2023

12. CONTRIBUTION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

	2023	2022
Frais d'administration imputables à la partie capitalisée des Fonds de l'Université	540 536 \$	1 064 855 \$
Revenus nets (pertes nettes) de placements imputables à la partie non capitalisée des Fonds de l'Université	98 995	(55 247)
Maintien du fichier des diplômés	-	200 000
Partage du salaire des directeurs de développement philanthropique	692 578	577 525
Contribution au fonctionnement	2 910 926	2 878 319
Assurance	27 000	-
Locaux prêtés	262 678	247 911
	4 532 713 \$	4 913 363 \$

L'entente en vigueur pour l'exercice terminé le 30 avril 2023 prévoit une contribution au fonctionnement variable selon un total fixe qui vise à supporter le financement du Fonds d'administration générale. Cette contribution remplace les contributions au fonctionnement et informatique ainsi que le maintien du fichier des diplômés. La contribution totale, incluant le revenu net des stationnements, est de 5 557 126 \$ en 2023 (2022 - 5 527 665 \$). L'intégration des activités de la Fondation à celles de l'Université décrite en note 1 a mis fin à cette entente de contribution à compter du 1^{er} mai 2023.

13. REVENU NET DES STATIONNEMENTS

Gestion des stationnements

La convention de bail couvrant la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 permet à la Fondation de louer tous les terrains servant au stationnement appartenant à l'Université et situés sur le campus de cette dernière, ainsi que certains terrains de stationnement que l'Université a elle-même loués de tierces parties. Le loyer annuel de base correspond à un montant de 50 % des revenus bruts annuels de stationnement provenant de l'exploitation des lieux loués et des biens loués.

Le contrat de gestion des stationnements est intervenu entre la Fondation et l'Université afin de retenir les services de l'Université pour effectuer la gestion des stationnements. Les honoraires de gestion correspondent au coût des dépenses d'exploitation annuelles majorées d'un montant équivalent à 10 % desdites dépenses.

Les conventions de bail et de gestion relatives aux espaces de stationnement, échus en avril 2023, ont été résiliées à compter du 1^{er} mai 2023 compte tenu de l'intégration des activités de la Fondation à celles de l'Université décrite à la note 1.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2023

13. REVENU NET DES STATIONNEMENTS (suite)

Gestion des stationnements

Le revenu net des stationnements se détaille ainsi :

	2023	2022
Revenus	7 565 562 \$	6 085 579 \$
Dépenses	6 541 149	5 471 277
	1 024 413 \$	614 302 \$

14. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Fondation est, au sens donné par les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, soumise à une influence notable de l'Université. La Fondation sollicite des fonds au nom de l'Université avec l'accord explicite ou implicite de celle-ci. La quasi-totalité des fonds ainsi sollicités est, conformément aux intentions du donateur ou en raison d'autres exigences, transférée à l'Université ou utilisée par celle-ci dans le respect des règles applicables. Au cours de l'exercice, la Fondation a effectué des opérations avec l'Université. Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant convenu entre les parties lors de la signature des accords.

	2023	2022
Contribution de l'Université Laval	4 532 713 \$	4 913 363 \$
Frais de gestion des stationnements	265 155 \$	232 384 \$
Frais de location des stationnements	3 624 447 \$	2 915 055 \$
Subventions versées	19 034 672 \$	22 700 658 \$
Charges locatives	289 678 \$	247 911 \$